



A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

<p><b>Le contrôle continu comprendra au minimum le nombre d'épreuves indiqué.</b></p> <p><b>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)</b>                  mode(4) : les notes de projetset de stage comportent les note de soutenance (N1), du tuteur de stage (N2), du rapport écrit du stage (N3)                  La note sera la moyenne des trois notes <math>(N1+n2+n3)/3</math></p> <p><b>Modalité d'application de la seconde chance</b>                  - Pour les éléments en ECI, la dernière évaluation représente la deuxième chance                  - Pour les autres éléments, la seconde session représente la deuxième chance</p> <p><b>Règles de prise en compte des absences</b>                  - Pour les éléments en mode ECI, en dehors de l'anglais, un CC de substitution est proposé pour les étudiants ABJ                  - Pour l'anglais, évalué en ECI, une absence justifiée se traduit par la neutralisation de la note correspondante.                  - Pour les éléments donnnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20</p> <p><b>Règles de compensation</b>                  Au sein d'une UE.                  Excepté, l'UE (SPMEC2E) de stage et projet, la compensation s'opère sur toutes les UE des semestres 1 et 2.                  L'UE (SPMEC2E) de stage et projet ne rentre pas dans le calcul de la compensation entre les UE.</p> <p><b>Report de notes session 1 à 2 pour les UE SPMEC1D, SPMEC1F, SPMEC2A, SPMEC2C</b>                  Une des deux notes ou trois de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%                  Le report en session 2 des notes de TP concernent donc les UE suivantes :                  Simulation Numérique I, Simulation Numérique II, Interaction fluide- structure et EMR, Mécanique des Structures II,</p>
---


**4 CAS POSSIBLES :**

<b>Hors ECI</b>		<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)



A PRÉCISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
règles de prise en compte des absences aux épreuves  
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves:

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

\* conservation de la note de TP en cas de redoublement, si la note est égale ou supérieure à 10/20.

\* Compensation entre les semestres : NON

\* Redoublement : sur décision du jury

\* Report des notes de session 1 à la session 2, si les notes de la session 2 sont inférieures à celles de la session 1.

\* AJAC : non souhaité en M2 Mécanique